



Compte-rendu de l'audio-conférence du 19 mars

Cher-e Camarade,

L'audio-conférence de ce jour n'a pas apporté beaucoup d'informations.

La discussion a tourné autour des missions mentionnées dans le message du Directeur Général diffusé ce matin à tous les agents.

La direction parisienne a déclaré que les dispositions prises lundi ont été reconduites pour les accueils. Pour les missions foncières: les 2 CDIF, le PELP, le PTGC, ont donc fermé ce midi.

Pour la paye: la direction a confirmé que la paye de mars a été validée.

Toutefois, en raison de la réduction des équipes de la paye liée à la situation, il se peut que les opérations sur la paye d'avril soient impossibles.

Dans ce cas, la paye de mars est reconduite automatiquement à l'identique pour le mois d'avril.

Tous les agents exerçant des missions prioritaires sur leur lieu de travail bénéficient de la journée banalisée, selon le message de 13h43 du PPR.

Nous avons appris que les agents exerçant les missions prioritaires doivent impérativement se munir des 2 attestations format-papier en cas de contrôle.

En effet, il faut l'attestation dérogatoire permanente mais aussi l'attestation dérogatoire quotidienne dûment remplie.

La direction a dit qu'en cas d'amendes la DRFIP75 interviendra pour la faire annuler plutôt que de la payer !

La direction a indiqué la marche à suivre lorsqu'un cas de covid-19 est avéré:

- la direction saisit le médecin de prévention qui décide de ce qu'il faut faire, par exemple: les voisins de bureau sont mis en quarantaine....

Le médecin coordinateur régional est chargé de donner aux médecins de prévention les consignes à appliquer.

En cas de suspicion de covid-19:

- l'agent peut avertir directement le médecin de prévention, mais il peut aussi le signaler à son chef de service qui saisit la direction et la médecine de prévention sans tarder.

A ce jour, la direction n'a pas connaissance de cas avéré de covid-19.

Sur la restauration, la DG a finalement renoncé aux tickets-restaurant, mais la DRFIP75 attend le feu vert de la DG pour mettre en place un dispositif de prise en charge des repas sous la forme de frais de déplacements.

Comme d'habitude, les organisations syndicales ont abordé divers problèmes dans les services. Mais cette fois-ci, la direction a préféré être saisie par mail plutôt que de donner des réponses.

Cette audio-conférence a duré 1h45 environ.

Protège-toi !

Amitiés syndicalistes.